

L'édito de Prélude

2016, une année entre stabilité et innovation.

Tout d'abord, malgré une diminution lente mais continue du nombre de dossiers reçus ces dernières années, **la formation Prélude maintient son cap**. En 2016, nous avons misé sur une meilleure communication avec nos partenaires judiciaires, avec comme point d'orgue, la finalisation de notre nouveau site internet (voir page 4). 2016 aura également été l'occasion de nombreux échanges enrichissants: avec les assistants de justice lors de mini-formations, avec les stagiaires judiciaires lors de nos interventions à l'IFJ et lors de leur stage au sein de notre service, lors de conférences des Jeunes Barreaux et enfin lors de réunions avec différents magistrats tant du siège que du Parquet. L'accent mis sur la **communication** semble porter ses fruits car nous observons une nette remontée du nombre de décisions reçues en ce début 2017 !

L'année 2016 a été marquée par de nombreux changements dans le champ pénal, notamment avec la Réforme Pot Pourri II. Bien sûr, le recul est encore insuffisant pour tirer des conclusions ou avoir une vue d'ensemble. **L'arrivée de la PPA**, tout en permettant d'élargir le panel des peines alternatives, bouleverse les pratiques et amène les différents acteurs à redéfinir leur collaboration. Cette dernière est fondamentale pour contribuer à la cohérence et à l'exercice de la justice. Forte de son expérience acquise depuis plus de 20 ans, Arpège-Prélude s'adapte pour parfaire la **collaboration** avec les Maisons de Justice, les magistrats et autres acteurs judiciaires concernés.

Enfin, Arpège-Prélude **diversifie son offre de formation** en proposant une formation individuelle à certains justiciables qui ne peuvent intégrer la formation en groupe. Cette innovation est actuellement en phase de 'test' dans certains arrondissements. Nous ne manquerons d'y revenir plus largement dans une prochaine newsletter. Nous continuerons également notre réflexion autour de l'amélioration de nos outils de formation et de leur adéquation entre nos objectifs poursuivis et les justiciables encadrés.

Continuité donc dans l'approfondissement des outils et pratiques de formation en groupe, dans le soin apporté à la communication et la collaboration avec nos partenaires judiciaires.

Et **innovation**, dans l'adaptation de nos pratiques dans le cadre de la PPA et de l'élargissement de notre offre de formation.

Le tout en vue de participer, à notre humble mesure, au bon fonctionnement d'une justice respectueuse de chacun et source d'apaisement des conflits.

2016 à Namur : une sous-utilisation de la mesure Prélude

Le nombre de justiciables envoyés en formation Prélude par les magistrats de l'arrondissement de Namur est resté stable entre 2015 et 2016. Nous constatons, néanmoins, une forte disparité entre les 2 divisions de Namur et de Dinant. Nous ne pouvons l'expliquer à l'heure actuelle.

Quoi qu'il en soit, au vu des statistiques judiciaires, la mesure de formation sous contrainte Prélude nous semble sous-utilisée dans cet arrondissement.

Lire la suite p.2

Vous lirez aussi...

Activité générale 2016
Légère diminution des dossiers reçus mais meilleure prise en charge

Etude qualitative de la formation Prélude
Qu'en pensent nos participants?

Nouveau site web & Nouvelle fiche d'inscription!

En page 3 & 4

En page 3

En page 4

2016 EN BREF

- 244 décisions reçues
- 161 justiciables participent à une formation
- 115 terminent la formation
- 22 groupes organisés
- Une formation disponible dans tous les arrondissements francophones !
- Une prise en charge efficace
- Des innovations
- Un objectif... prendre en charge davantage de justi-



La formation Prélude sur l'arrondissement de Namur

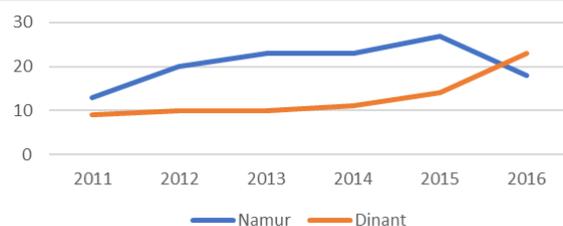
Prises en charge

En 2016, **25** justiciables de l'arrondissement judiciaire de Namur ont vu figurer parmi leurs conditions judiciaires, l'obligation de suivre une formation Prélude. Que ce soit dans le cadre de la probation (17) de la médiation pénale (7) ou de la peine de probation autonome (1).

Ces dossiers ont tous été pris en charge dans le cadre de la mesure de formation. 8 justiciables ont déjà intégré un groupe de formation en 2016. Parmi ceux-ci, 6 justiciables ont terminé la formation avec succès 2 ont été exclus pour non-respect du cadre. Les autres dossiers sont reportés en 2017 sans préjudice des délais légaux.

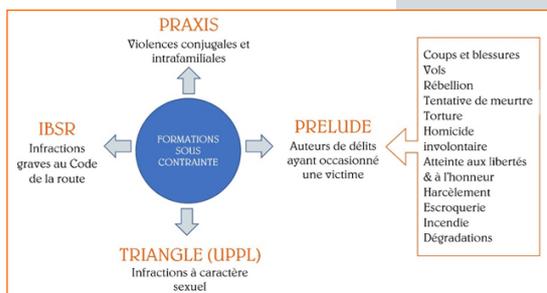
Évolution de nos activités

Le nombre de dossiers envoyés par l'arrondissement de Namur est resté stable entre 2015 et 2016 : la baisse du nombre de dossiers envoyés au départ de la division de Namur ayant été compensée par une augmentation du nombre de dossiers envoyés au départ de la division de Dinant.



Evolution du nombre de dossiers envoyés à l'asbl Arpège-Prélude par les 2 divisions de l'arrondissement de Namur au cours de l'année

Au regard des statistiques judiciaires, ce nombre de prises en charge est assez faible.



Notre asbl a son propre cadre d'intervention à côté des autres asbl organisant des formations sous contrainte (cf schéma ci-joint).

Pour envisager la mesure de formation Prélude il y a 2 conditions préalables à remplir :

- * que l'auteur reconnaisse les faits pour lesquels il est poursuivi ;
- * que ces faits aient eu pour conséquence une victime personne physique ;

Nous mettons en œuvre toute une série de mesures de sensibilisation des magistrats et des avocats afin d'accroître le recours à cette mesure judiciaire alternative dans les cas où ces conditions sont réunies : site web mis à jour, capsule vidéo, brochures, newsletter, ...

Organisation pratique des groupes

En 2016, **2** groupes ont été organisés sur l'arrondissement de Namur. Les séances se sont déroulées à la salle de l'Ilon à Namur.

Nous avons déjà évoqué dans nos bilans précédents la difficulté d'organiser des groupes à Dinant (difficultés de déplacement des participants, nombre insuffisant de dossiers pour débiter un groupe, etc).

La possibilité est déjà offerte aux justiciables dinantais d'intégrer un groupe de formation dans un arrondissement voisin (souvent plus proche de chez eux). Cependant, à partir du mois d'avril 2017, nous allons proposer à certains justiciables qui ne savent pas intégrer une formation en groupe, de suivre une **formation individuelle**. Les objectifs de la formation individuelle restent les mêmes que ceux des formations en groupe, seules les modalités d'exécution diffèrent. La commission de probation ayant validé ce projet pilote, il va être mis en œuvre à Dinant. 3 dossiers sont actuellement en cours.

Conclusion

Nous souhaitons encourager les instances de décision à continuer de faire confiance à la mesure Prélude comme **occasion unique pour les justiciables d'être contraints d'entamer un travail de réflexion sur leurs faits**.

Nous restons bien évidemment ouverts aux acteurs judiciaires qui auraient encore des questions sur les modalités de la formation Prélude.

Besoin d'informations complémentaires ?



L'équipe des sensibilisateurs de Liège (Jeremy KAYE, Danièle LÉCUREUIL et Priscille NÈVE) est à votre disposition.

Tél: 04/344.11.93

Que disent les participants de la formation Prélude ?

Étude qualitative de la formation Prélude

Pour parler de nos activités, nous présentons habituellement des chiffres: nombre de groupes, heures d'entretien réalisées, taux d'achèvement, ... Mais ces données ne rendent que partiellement compte de notre activité: elles ne permettent pas de saisir l'effet que peut avoir la formation sur les personnes qui l'ont suivie.

En 2016, nous avons décidé d'innover et d'organiser une large récolte de données portant sur ce que les justiciables retirent de la formation. Pour ce faire, nous avons mis en place un dispositif aussi rigoureux que possible:

- Création d'un guide d'entretien semi-structuré;
- Entretiens complets en fin de groupe;
- Moyennant accord des personnes, enregistrement des entretiens;
- Retranscription;
- Analyse statistique des déclarations.

Sur l'ensemble des personnes ayant participé à une formation en 2016, 70% ont accepté de participer à cette démarche d'évaluation et de répondre aux 3 questions suivantes :

1 - La formation Prélude se termine pour toi aujourd'hui. Si tu prends un peu de recul par rapport à ces 2-3 mois de formation et que tu repenses à l'ensemble de la formation, qu'en retires-tu ?

2 - Si dans tes connaissances, un ami t'annonce qu'il va devoir faire la formation Prélude, que lui dirais-tu ?

3 - Si tu retournais devant le magistrat qui t'a envoyé ici et qu'il te demandait ton avis sur la formation, que lui dirais-tu ?

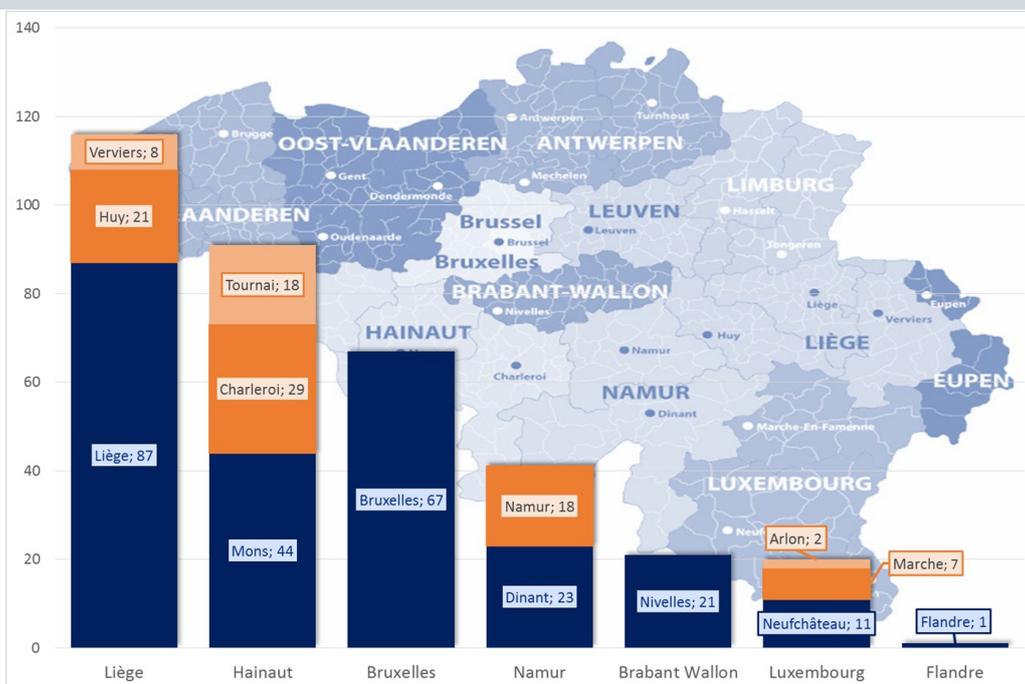
« une formation préluade comme ici, ben ça m'a permis de tenir mon emploi, de voir mes enfants, ma femme, de tenir mon train de vie de tous les jours malgré la contrainte d'aller à cette formation le mardi, le jeudi et le samedi quoi »

Nous sommes actuellement dans la phase d'analyse. Les résultats complets seront à lire dans notre newsletter d'automne.

Extrait d'une réponse :

« je n'hésiterais pas à encourager quelqu'un à le faire plutôt que d'aller faire, euh..., 50 heures de balayage de trottoir, je vais dire. Je ne sais pas quels sont les travaux d'intérêts généraux, mais honnêtement, si, parce que en plus euh... avec les opinions de tout le monde et tout ça, c'est... c'est enrichissant franchement, ça...j'ai passé un bon moment »

Répartition des dossiers par Arrondissements et Divisions



Répartition des 358 dossiers **traités** par notre asbl en 2016 en fonction de l'arrondissement judiciaire dont elles émanent.

Notons que parmi ces 358 décisions:

- 244 ont été reçues en 2016;
- les 114 autres sont des décisions reçues avant 2016 et en cours de prise en charge en 2016.

Activité générale 2016

Légère diminution des décisions reçues

En 2016, le nombre de dossiers reçus s'élève à 244, ce qui représente une baisse de 4% par rapport à l'année 2015.

Toutefois, cette baisse est compensée par une meilleure prise en charge des dossiers. En effet, le nombre de dossiers interrompus avant même qu'un entretien soit organisé diminue et nous recevons, par ailleurs, moins de dossiers inadéquats.

Une prise en charge efficace

Sur l'ensemble des dossiers pris en charge en 2016, seuls 7% sont interrompus sans qu'un entretien n'ait été organisé; soit que le justiciable ne s'est jamais présenté, soit que le dossier ne correspondait pas à notre cadre d'intervention.

Au terme de l'entretien initial, 80% des justiciables sont effectivement inscrits dans un groupe à venir.

Un taux d'achèvement élevé !

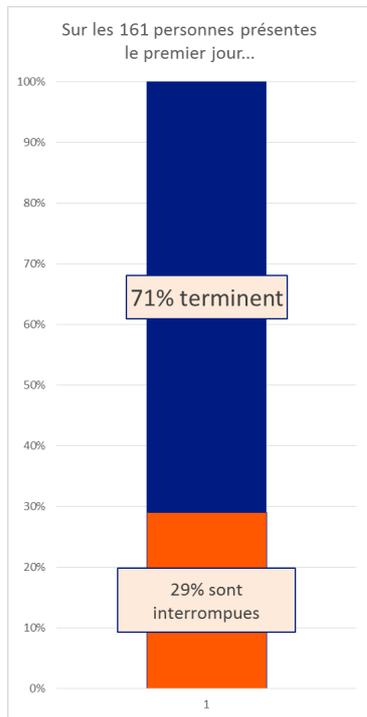
Si l'on se base sur le nombre de participants présents le premier jour, la proportion de ceux qui terminent la formation s'élève à près de 70% !

Dossiers inadéquats ?

Un dossier peut être qualifié « inadéquat » pour plusieurs raisons:

- Les faits ne correspondent pas à notre cadre de travail (p.ex. violences intrafamiliales);
- Les faits n'ont pas occasionné de victime directe;
- Le justiciable ne maîtrise pas suffisamment le français;
- Le justiciable nie les faits qui lui sont reprochés;
- Le justiciable présente des difficultés (assuétude, état psychologique, ...) incompatibles avec un travail en groupe.

Ces éléments peuvent amener à la clôture du dossier, dès réception de la fiche d'inscription ou au terme de l'entretien.



Nouvelle fiche d'inscription pour les assistants de justice.

Y arpège-prélude - fiche d'inscription

Liège - Namur - Nivelles
 Rue de la Boverie, 2 - 4020 Liège
 Tél: 04/344.11.93 - Fax: 04/340.11.90
 info@arpege-prelude.be

www.arpege-prelude.be

Prénoms et nom de famille : _____
 Adresse complète : _____
 Téléphone : _____

ATTEENTION: Pour mandater valablement l'ad, veuillez remplir **seulement** les champs

Statut : _____
 Date de naissance : _____
 Adresse complète : _____
 Téléphone : _____

Desider en : _____
 Motif de décision et décision : _____
 Date de la décision : _____
 Date de la décision judiciaire : _____

Qualifications des faits (pour rapport, nous renseigner par les faits de violence conjugale et familiale, et les faits de harcèlement)

Desider des faits : _____
 Compétence devant la formation Prélude (ou en présence) : _____

Consentement pour votre inscription : _____

Responsabilité : cocher les angles correspondants (arrondissement) : LIÈGE NAMUR NIVELLES

LIÈGE : LIÈGE LIÈGE LIÈGE LIÈGE
 NAMUR : NAMUR NAMUR NAMUR NAMUR
 NIVELLES : NIVELLES NIVELLES NIVELLES NIVELLES

Arpège-Prélude poursuit son travail de visibilité

www.arpege-prelude.be

L'adresse n'a pas changé mais notre site internet a été remis à neuf !

Un site qui se veut plus clair, plus facile d'accès et surtout, directement construit à partir de vos préoccupations !

LA PREMIÈRE Afin de sensibiliser un plus large public à notre travail dans le cadre des Mesures Judiciaires Alternatives, le 13 décembre, Arpège-Prélude était l'invitée de " **Questions Clés: Passer directement par la case prison?** " avec Véronique Tiberghien, journaliste à La Première, rtbf radio.

Prélude s'adapte : que ce soit pour répondre au mieux aux besoins des mandats (notamment dans le cadre de la PPA) ou pour faciliter la mise en place de nos innovations, Prélude a conçu une nouvelle **fiche d'inscription**.

L'émission est à réécouter sur notre site web dans la rubrique **Ressources**.

Si vous n'en disposez pas encore, n'hésitez pas à en faire la demande !



Antenne de Liège
 Arrondissements de Namur, Liège et du Luxembourg, siège social
 Quai de la Boverie, 2—4020 Liège
 Tél: 04/344.11.93 / Fax: 04/340.11.90
info@arpege-prelude.be

CONTACTEZ-NOUS!

www.arpege-prelude.be

Antenne de Nivelles
 Arrondissements de Bruxelles, Hainaut et du Brabant Wallon
 Av. Général Jacques, 47 bte3
 1400 Nivelles
 Tél/Fax: 067/49.19.85
nivelles@arpege-prelude.be